

Rapport d'activité 2025

Pôle Protection de l'Enfance

Espérance-SIS

Centre Parental

3 rue des Sergents

67600 SELESTAT

03 88 92 65 05

-
1. EDITORIAL
 2. MISSIONS ET PRESTATIONS DELIVRÉES
 3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE
 4. DÉMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION
 5. RESSOURCES HUMAINES
 6. CONCLUSION



1. EDITORIAL

Introduction

Le Lieu d'Accueil Mère-Enfant (LAME) ESPERANCE a ouvert ses portes en 2006. Sa vocation première était d'accueillir des femmes enceintes ou des mères isolées avec un enfant de moins de 3 ans.

Afin de répondre aux besoins du territoire et aux mutations de la famille dite « traditionnelle », en 2011, le LAME a évolué vers l'appellation « Centre Parental ». Ce dernier est en capacité d'accueillir des parents isolés (mères et pères) ainsi que des couples avec leur enfant de moins de 3 ans. Il est observé que les parents sont de plus en plus jeunes, ainsi, l'établissement peut également accueillir des parents mineurs, en accord avec le Service de Protection de l'Enfance.

Deux types d'accueils sont possibles au Centre Parental :

- Accueil judiciaire : L'accueil en Centre Parental est ordonné par le Juge des Enfants. Les parents bénéficient alors d'un droit d'hébergement large auprès de son enfant. Dans le cadre d'un accompagnement judiciaire, celui-ci est ordonné pour une durée d'un an, renouvelable jusqu'au 3 ans du dernier enfant de la fratrie. La situation familiale est révisée chaque année lors d'une audience.
- Accueil administratif : L'accueil en Centre Parental est préconisé par des partenaires et/ou peut être sollicité par le parent. Ainsi, la contractualisation se fait entre le Service de Protection de l'Enfance et la famille. La durée de l'accompagnement est comprise entre 6 mois et 1 an, renouvelable jusqu'au 3 ans du dernier enfant de la fratrie.

Les familles accompagnées par l'équipe éducative du Centre Parental bénéficient d'un logement meublé mis à leur disposition pour la durée de leur séjour. Le Centre Parental compte 6 logements sur site ainsi que 2 logements diffus dans le Centre-Ville de SELESTAT. Ainsi, l'établissement a la possibilité d'accueillir 8 familles.

L'accompagnement en Centre Parental a pour visée la recherche de l'intérêt de l'enfant en soutenant la parentalité de chacun dans le respect des valeurs et croyances de chaque famille.

Le rôle de l'équipe pluridisciplinaire

L'équipe du Centre Parental, qui est présente au quotidien, se compose de différentes professionnelles réunies autour d'une même action éducative : l'accompagnement et le soutien à la parentalité.

Elle se compose de 5 professionnelles (3.5 ETP) : 1 Educatrice Spécialisée (ES), 1 Assistante de Service Sociale (ASS), 1 Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF), 1 Auxiliaire de Puériculture (AP) et une Cadre Intermédiaire.

Les travailleuses sociales sont référentes de plusieurs situations et sont ainsi garantes du parcours de la famille au sein de l'établissement. L'équipe pluridisciplinaire occupe les mêmes fonctions de polyvalence dans l'accompagnement des familles. Le corps éducatif soutient la parentalité de chaque famille au travers des actes de la vie quotidienne et des démarches d'insertion sociale et/ou professionnelle.

L'AP¹ est présente au sein du service à mi-temps. Elle apporte son expertise dans le domaine de la petite enfance, tant sur le rythme de vie des enfants que sur les soins à leur dispenser. Son intervention complète celle du travailleur social.

Le champ de compétences et la spécificité de chacune offre un regard particulier et des observations complémentaires sur l'enfant, la mère, le père, la famille accueillie dans sa globalité.

Parcours d'Admission d'une famille au Centre Parental

Les familles sont orientées suite à une décision de placement du Magistrat ou une contractualisation avec le Service de Protection de l'Enfance. Toutes les orientations administratives doivent être faites par un professionnel du médico-social accompagnant la famille en amont sous forme de rapport écrit aux Services de Protection de l'Enfance (SPE).

¹ Auxiliaire de Puériculture

L'orientation se fait en fonction des capacités d'accueil du Centre Parental et des besoins exprimés par les parents et repérés par les professionnels.

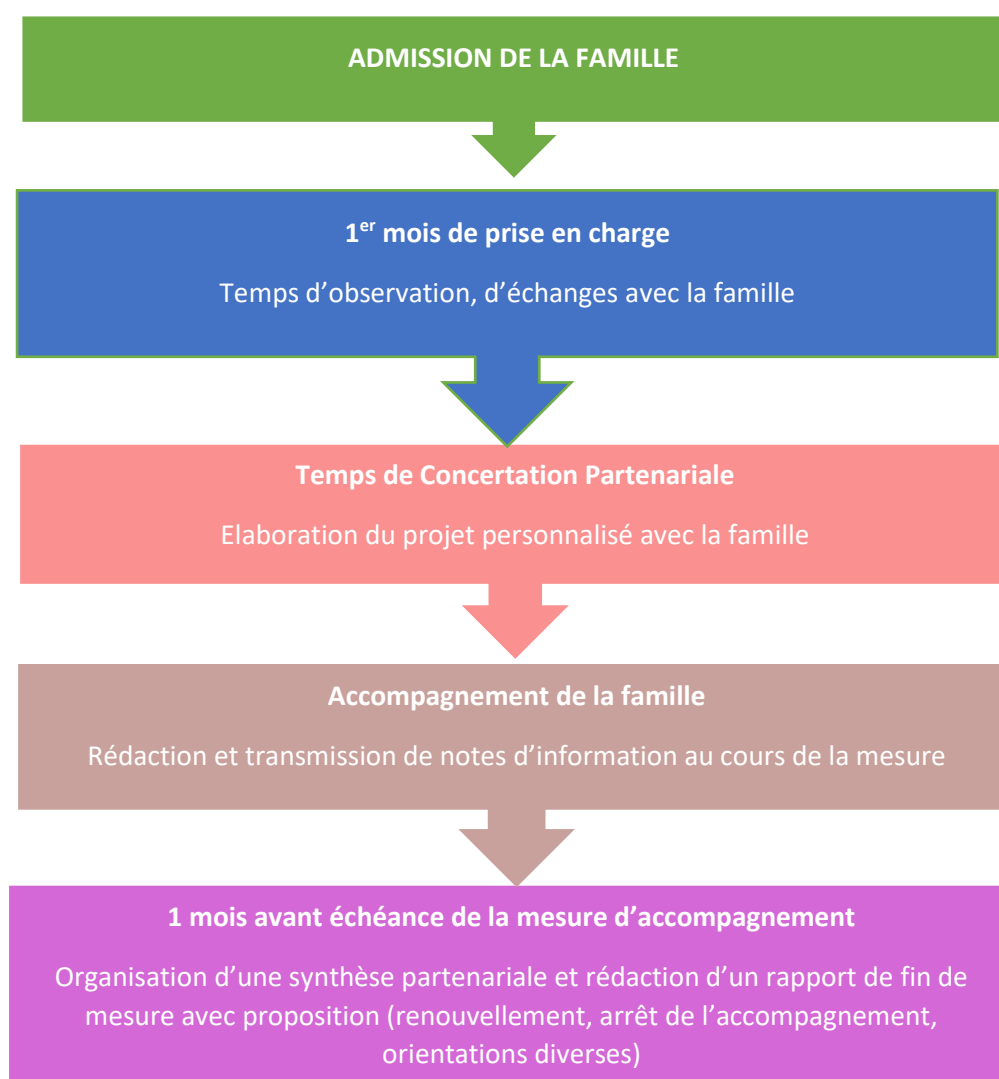
Après validation de la demande d'orientation par le SPE, les demandes d'admission sont adressées à la cadre intermédiaire. Elles sont ensuite systématiquement étudiées en réunion d'équipe. L'objectif étant de s'assurer pouvoir répondre aux besoins de la famille, en mettant une priorité sur ceux de l'enfant.

Une première rencontre a lieu avec les parents ou futurs parents pour lesquelles l'admission est envisagée, ainsi que l'enfant. Le prescripteur de la demande peut également être convié pour accompagner la famille.

Ce premier entretien vise à ouvrir un dialogue et à faire connaissance, à exposer la situation familiale et éclaircir les raisons de la demande d'accueil et le projet de la famille.

Lorsque l'admission en Centre parental est actée, une référente et une co-référente sont nommées par situation. Elles assurent le premier accueil de la famille. La référente est l'interlocutrice privilégiée pour les personnes accueillies, leur famille et les partenaires. Elle est aussi garante du suivi du projet personnalisé, des écrits et des rapports de situation.

Parcours de l'admission des familles



Accueil de la famille dans un logement du Centre Parental

Une attention particulière est portée au moment de l'accueil, car il est souvent empreint d'émotions et d'appréhensions liées à cette nouvelle situation. Chaque famille se voit attribuer un logement du Centre Parental pour la durée de leur séjour. Nous tentons au mieux de prendre en considération leur composition familiale, ainsi que leurs envies et besoins.

Lors de l'admission, une caution est demandée à la famille et un état des lieux avec un inventaire d'entrée est réalisé par la référente. Ce support permet de responsabiliser les personnes accueillies en les rendant actrices de l'entretien du logement.

Accompagnement et travail avec les familles au Centre Parental

L'accueil des familles en Centre Parental est basé essentiellement sur l'accompagnement de la relation parent-enfant. L'équipe pluridisciplinaire a toujours pour mission l'évaluation de la situation. Parfois il est essentiel de « faire avec », accompagner la parole, montrer les gestes du quotidien mais aussi, « faire à la place de ». Le curseur se place inévitablement en rapport à la notion de protection de l'enfant (notion de besoin et de danger pour l'enfant).

Cet accompagnement se décline de la manière suivante :

- Accompagnement et soutien à la parentalité

La présence quotidienne de l'équipe éducative favorise l'observation du contexte et la qualité du lien d'attachement avec l'enfant, ainsi que différents temps forts nécessaires à son bon développement tels que repas, hygiène, endormissement, temps d'éveil et de jeux. Ainsi suivant les observations et les besoins de la situation, l'accompagnement est adapté à chaque famille.

Chaque semaine, l'accompagnement s'organise par le biais de visites à domicile et de temps d'ateliers collectifs ou individuels à destination des parents et des enfants suivant les axes du projet personnalisé.

- Activités éducatives et ateliers

L'accompagnement éducatif a pour objectif principal l'observation des temps du quotidien pour identifier les compétences parentales et les valoriser. Cela donne la possibilité d'observer la qualité du lien parent-enfant, en individuel et/ou en collectif. L'activité est aussi support à la relation pour l'équipe éducative, ces temps ont pour objectifs de stimuler les enfants (manipulation, découverte, motricité globale et fine) et de développer les compétences parentales (observer son enfant, proposer des temps de stimulation adaptés).

Ces accompagnements sont déterminés avec la famille accueillie à la suite d'une demande de leur part ou suite à une indication de l'équipe liée aux observations. Il pourra s'agir de l'entretien du logement, d'achat d'alimentation, de préparation de repas...

- Soutien administratifs et gestion du budget

Dans le cadre de l'accompagnement global, la référente soutient les familles dans l'ensemble des démarches administratives. Lorsqu'il est repéré des difficultés budgétaires, un accompagnement spécifique peut être mis en place pour la famille.

Nous orientons également les familles, si besoin, vers l'UTAMS² afin d'anticiper la fin de la prise en charge.

- Evaluation dans le cadre des Droits de Visite et d'Hébergement

Le Service de Protection de l'Enfance mandate le Centre Parental pour la réalisation de visites à domicile dans la famille élargie des personnes accueillies notamment pour garantir la prise en charge sécurisée pour les enfants sur ces temps.

- Moyens de garde de l'enfant

En fonction des besoins de la situation (reprise de la scolarité, inscription dans un projet professionnel...), les parents étudient avec l'équipe le mode de garde le plus adapté à leur enfant (crèche, assistante maternelle, périscolaire...). La micro-crèche de l'ARSEA « Les premiers pas » facilite l'accueil des enfants du Centre Parental, selon les places disponibles. L'éducatrice référente peut accompagner les parents lors de la prise de rendez-vous, dans la constitution du dossier d'inscription, ainsi que lors des visites.

Par ailleurs, la présence de l'AP au sein de la crèche favorise les liaisons entre les deux services. Les échanges avec l'équipe de la crèche apportent également des observations extérieures concernant le développement de l'enfant.

² Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale

➤ La limite de notre accompagnement

Nous constatons que notre accompagnement est limité lors de l'accueil de parents ou d'enfant porteur de handicap (avec ou sans diagnostic). De plus, chaque année nous constatons la difficulté à accompagner des situations de plus en plus dégradées (violences conjugales, emprise, troubles psychiatriques divers, souffrance psychique).

Notre équipe pluridisciplinaire se forme régulièrement pour étayer notre accompagnement. Nous nous interrogeons régulièrement pour essayer de garantir un accompagnement de qualité répondant aux fragilités psychiques des familles. L'absence d'un psychologue, limite l'accompagnement des personnes de façon pleinement efficiente.

Nous travaillons en lien étroit avec le Centre Médico-Psychologique de SELESTAT qui dispose d'une psychologue au sein de leur service, cependant les délais de prise en charge sont particulièrement longs, ne permettant pas de répondre aux besoins urgents des familles accompagnées. Une prise en charge dans un cabinet libéral reste complexe au vu de la précarité du public accueilli.

De manière globale, de nombreuses situations restent sans réponse adaptée à leur santé psychique pendant plusieurs mois, période durant laquelle les difficultés peuvent s'aggraver. Cette situation fragilise à la fois les parents et les enfants, mais également le travail éducatif engagé par l'équipe.

Par ailleurs, l'équipe bénéficie de la présence d'une auxiliaire de puériculture actuellement présente à mi-temps sur le service. Sa présence constitue un réel atout pour l'accompagnement des familles, notamment dans le soutien aux parents autour des soins, du développement et des besoins fondamentaux des jeunes enfants. L'année 2025 a été marquée par un accueil majoritaire d'enfants de moins d'un an. Dans ce contexte, la place de l'AP nous apparaît centrale. Nous pensons qu'une augmentation de son temps de présence serait pertinent.

2. MISSIONS ET PRESTATIONS DELIVRÉES

2.1 L'activité

	2023	2024	2025
Agrément*	21	21	7
Journées théoriques (taux d'occupation fixée à 100%)	7665	7665	2555
Journées prévisionnelles	7665	7665	2555
Journées réalisées	5573	5273	2101
Ecart jours réalisées/prévisionnelles	-2092	-2392	-454
Taux d'occupation	97%	73%	82,2%
Nombre de bénéficiaires suivis dans l'année	36	20	26

La situation observée en fin d'année 2024, marquée par une sous-occupation des logements (4 vacants sur 8), s'est maintenue jusqu'au milieu de l'année 2025. Deux familles accompagnées ont quitté le dispositif en juin et août. À partir de l'été, 4 nouvelles familles ont intégré le dispositif, réduisant le nombre de logements inoccupés et de renforcer l'accompagnement social et éducatif proposé.

2.1 Mouvements (admissions et sorties)

CHIFFRES CLES

- Mouvements de l'année 2025 : nombre d'entrées / nombre de sorties

Mouvements	Familles	Personnes accueillies	Dont adultes	Dont parents mineurs	Dont enfants	Orientation ASE67	Orientation ASE68
Entrées	5	14	6	0	8	3	2
Sorties	3	7	3	0	4	3	0

En 2025, le Centre Parental a enregistré 5 entrées de familles et 3 sorties, ce qui marque une légère augmentation des admissions par rapport à 2024 (où une seule orientation avait été réalisée). Les entrées ont concerné 14 personnes accueillies, dont 8 enfants, reflétant une dynamique d'accueil plus soutenue que l'année précédente.

- **Personnes accompagnées en 2025**

Personnes accueillies	2023	2024	2025
Familles	7	7	9
dont Parents majeurs	11	11	12
dont femmes enceintes	1	2	1
dont Parents mineurs	0	0	0
Dont femmes enceintes	0	0	0
dont Enfants	18	8	15
TOTAL	29	19	27

En 2025, le Centre Parental a accompagné 9 familles, représentant 27 personnes (12 parents majeurs et 15 enfants), soit une augmentation significative par rapport à 2024. La femme enceinte déjà prise en charge en 2024 a poursuivi son accompagnement au sein de la structure. Elle a donné naissance à son enfant en juin 2025. Par ailleurs, l'année 2025 a été marquée par une augmentation des orientations émanant du Service de Protection de l'Enfance.

- **Age des parents et enfants**

Parents	15-20 ans	21-25 ans	26-35 ans	36-45 ans	46 ans et +
Nb personnes	2	4	6	0	0
Enfants	0-12 mois	13 mois à 24 mois	25 mois à 3 ans	plus de 3 ans	plus de 4 ans
Nb personnes	6	2	4	0	2

En 2025, le Centre Parental a accompagné 12 parents, dont la moitié avaient moins de 25 ans, et 14 enfants, dont 57 % étaient âgés de moins de 3 ans. Cette répartition confirme notre mission d'accompagnement des jeunes parents et des familles avec de très jeunes enfants, une période critique pour le développement de l'enfant et la stabilisation du foyer

- **Composition familiale**

Typologie / Année	2023	2024	2025
Mère isolée	4	2	7
Père isolé	0	0	1
Couples avec enfant(s)	8	5	2

Entre 2023 et 2025, notre centre a connu une évolution marquée des profils accompagnés. Après une baisse temporaire en 2024, le nombre de mères isolées a fortement augmenté en 2025 (+250 %), passant de 2 à 7, ce qui représente désormais plus de la moitié des personnes accueillies. Nous avons accompagné un père isolé pendant 9 mois. Cet accueil a été motivé par un contexte particulier : la longue maladie de la mère de l'enfant. Ce cas illustre notre capacité à nous adapter aux réalités humaines et aux urgences sociales, en offrant un soutien immédiat et personnalisé, même dans des situations complexes et imprévues.

- Ressources des ménages

Parents*	Salaire	Prestations Familiales	Allocations chômage	Sans ressources
Familles déjà accompagnées 2024	2	4		2
Familles admise en 2025	0	5	1	1
Evolution en cours de séjour 2025	1	4	1	1

*12 parents

L'insertion professionnelle est un des objectifs des projets personnalisés que nous construisons avec chaque personne accompagnée. Cependant, les réalités individuelles (santé, situation administrative, charge familiale) rendent ce parcours plus ou moins long et complexe selon les cas. En effet, une insertion professionnelle efficace n'est envisageable que si des modes de garde sont effectifs pour les enfants, et si la situation parentale est assez stable. En 2025, 4 familles sur 12 ont vu leurs ressources s'améliorer, que ce soit par l'emploi, les allocations chômage ou l'accès aux prestations familiales.

- Situation des familles accompagnées à la sortie

Situation au regard du logement				
Accession logement autonome	Orientation vers structures d'hébergement	Mise en place ASLL	Hébergé chez un tiers	AUTRES
1	0	0	2	0
Situation de l'enfant au regard de la protection de l'enfance				
Sortie sans préconisation	Placement des enfants	Demande de judiciarisation		
0	2	2		

3 familles sont sorties du dispositif en 2025 :

- En raison d'éléments graves mettant en péril la sécurité des enfants concernés, 2 ordonnances de placement provisoire ont eu lieu suite à une saisine urgente du Juge des Enfants par le Service de Protection de l'Enfance. En effet, initialement accueillies dans un cadre administratif, les situations de ces deux familles se sont détériorées. La première bénéficiait d'un suivi externalisé par le Centre Parental, au logement d'un tiers. L'instabilité psychique de la mère a entraîné une insécurité trop importante pour l'enfant ce qui a nécessité la séparation. Pour le second enfant la séparation est intervenue un mois après l'accueil en raison de problèmes d'addictions mettant l'enfant en danger. Les deux mères de familles ont trouvé des solutions d'hébergement chez des tiers. Il est à noter que dans ces deux situations, les mères présentaient une grande instabilité psychique (et potentiellement des troubles psychiatriques non évalués ou diagnostiqués), l'équipe du centre parental s'est trouvée en difficulté pour les accompagner. Ces interventions rappellent l'importance d'un accompagnement réactif et adapté face à des situations de crise, ainsi que la nécessité de collaborer étroitement avec les autorités judiciaires et les services sociaux pour garantir la sécurité des enfants.
- Pour la troisième famille sortante, un suivi externalisé a été mis en place pendant trois mois, au sein du logement autonome auprès d'un bailleur en attendant la mise en place d'une mesure d'aide éducative au domicile.

- Evolution des mesures réalisées sur les 4 dernières années

	2022	2023	2024	2025
Nb de journées réalisées	7409	5573	5273	4980
Capacité d'accueil (nb de logements)	8	8	8	8
Taux d'occupation	96,66%	72,71%	68,79%	64,97%
Durée moyenne de séjour des sortants (en mois)	15	18	8	13
Accueil judiciaire	4	2	1	2
Accueil administratif	7	10	6	7
Nb de familles accompagnées	11	12	7	9
Nb d'enfants	16	18	8	14
Dont – de 3 ans	11	9	8	8

En 2025, le Centre Parental a réalisé 4 980 journées d'accueil, avec une répartition inégale entre les deux semestres : 1 969 journées de janvier à juin (39 %) et 3 011 journées de juillet à décembre (61 %). Cette concentration sur le second semestre s'explique par l'arrivée de 4 nouvelles familles entre juin et juillet, dont 3 familles monoparentales et 1 couple avec enfant, représentant 5 parents et 6 enfants, parmi lesquels 3 bébés de moins de 4 mois. Ces admissions ont été favorisées par une intensification des orientations du SPE à partir de mai 2025.

Par ailleurs, une restructuration est en cours au sein de l'ASE 67 et 68, ce qui va influencer nos futures collaborations et les orientations futures.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1 Vie de l'établissement

- **Accompagnement hors les murs**

En 2025, deux familles ont été accompagnées dans le cadre d'un suivi externalisé sur le secteur de Strasbourg à raison d'une visite hebdomadaire ce qui a mobilisé davantage les travailleurs sociaux.

En parallèle, une mère de famille a été hospitalisée plusieurs mois en centre de soins sur Colmar, ce qui a également demandé une adaptation de l'accompagnement. Afin de maintenir le lien parent-enfant, l'équipe se déplaçait avec l'enfant à l'hôpital à raison d'une fois par semaine.

- **Accompagnement à la séparation conjugale**

Dans deux situations, l'équipe a dû accompagner des couples parentaux séparés, ou en cours de séparation, en lien avec le SPE. Les logements vacants diffus ont parfois été mis à disposition d'un des parents, dans l'attente d'un relogement, de façon à protéger l'enfant d'un climat familial dégradé et/ou violent. L'équipe a également scindé les accompagnements sociaux des adultes, prenant soin de ne pas se trouver dans une situation de conflit de loyauté.

- **Mouvements d'équipe**

En fin d'année, l'AP³ a dû intervenir davantage à la micro-crèche, afin de pallier à l'arrêt maladie de plusieurs intervenantes dans ce service. De fait, elle a été moins présente au Centre Parental.

Le cadre a débuté une formation Master 2 : Management des Organisations de Santé et Médico-sociales en septembre 2025.

³ Auxiliaire de Puériculture

- **Evaluation de la Haute Autorité de Santé**

Tout au long de l'année 2025, l'ensemble des documents obligatoires (loi 2002-2) ont été retravaillés en lien avec la Responsable Accompagnement Qualité (RAQ) du service. De plus, l'équipe éducative s'est questionnée sur ses pratiques en lien avec la notion de bientraitance. Ce travail se poursuivra en 2026 en vue de l'évaluation à venir.

- **Mise en place du Dossier Unique Individuel**

L'ensemble de l'équipe du Centre Parental a été formée au courant de l'été au logiciel SILAO. Ce dernier a été mis en place au sein du service durant le dernier trimestre pour une utilisation effective au 1^{er} janvier 2026.

- **Sécurisation des lieux**

Waryme : l'ensemble des salariés ont été formé à l'application de sécurité Waryme permettant d'alerter les cadres et autres salariés en cas de mise en danger.

Portail : Un nouveau portail électrique a été installé à l'entrée du site « rue des sergents » afin de sécuriser les lieux, ce dernier, rencontre toutefois régulièrement des pannes.

3.2 Focale sur l'action de l'établissements dans le domaine de la continuité et fluidité des parcours usagers

➤ **Le Projet Pour l'Enfant (PPE) dans notre Centre Parental**

Durant le premier mois d'accueil de la famille, nous observons le positionnement parental et la prise en charge quotidienne des enfants. Par la suite nous travaillons à mettre en place un PPE pour lequel nous utilisons différents outils (fleurs des besoins, recueil des observations...)

Les PPE sont de réels supports à l'accompagnement afin de mettre en lumière les leviers et difficultés rencontrées par les parents, d'évaluer les différents stades de développement de l'enfant, mais aussi de confronter les observations de l'équipe éducative à celle des parents. Toutefois, la réalité du quotidien, marqué par les urgences éducatives et les besoins immédiats des familles, rend parfois difficile la planification de temps spécifiques consacrés à ces projets. Cette situation engendre parfois des délais entre le repérage d'un besoin et la mise en place effective d'une action.

Ce pourquoi, le temps de présence de l'auxiliaire de puériculture permettrait de fluidifier ce travail et d'assurer une meilleure continuité dans l'accompagnement proposé aux familles.

Au cours de l'année 2025, l'équipe a renforcé ses compétences par une formation consacrée au développement précoce et aux signes d'alerte chez l'enfant. Elle s'est également formée à l'utilisation du livret de repérage des signes d'appels des troubles du neuro-développement à destination des professionnels et des parents ainsi qu'aux grilles issues de l'ouvrage : Le développement de l'enfant au quotidien, de 0 à 6 ans de Francine Ferland. Ces outils sont désormais intégrés de manière régulière dans nos accompagnements à la parentalité. Ils nous fournissent un cadre d'observation structuré, et partagé par l'ensemble des professionnels. Cela favorise un regard commun, cohérent et objectif sur l'évolution des enfants accueillis au sein du Centre Parental.

Par ailleurs, nous utilisons également la grille d'indicateurs des risques et de danger, qui vient compléter notre analyse des situations familiales. Cet outil contribue à affiner notre évaluation, à repérer plus précocement les fragilités éventuelles et à adapter nos modalités d'intervention dans une logique de prévention et de protection de l'enfant.

Nous changerons l'intitulé de « notre projet pour l'enfant » en 2026 pour éviter tout risque de confusion avec le PPE porté par le SPE.

➤ **Projet Personnalisé (PP) de l'adulte**

Dans le cadre de l'accompagnement au Centre Parental, chaque adulte bénéficie de la mise en place d'un Projet Personnalisé. Ce dernier formalise les objectifs d'accompagnements des parents sur différentes thématiques (santé, budget, logement, insertion professionnelle...); il constitue un outil central de travail éducatif et s'inscrit dans une démarche participative et évolutive. Pour co-construire celui-ci, nous mutualisons les observations faites par l'équipe, en fonction des besoins, envies et compétences des parents.

Chaque parent bénéficie d'un PP qui est initialement mis en place au bout du premier mois d'accompagnement et régulièrement réadapté en fonction de l'évolution de la situation. A ces occasions, nous proposons fréquemment aux

personnes de procéder à une auto-évaluation : cette démarche les aide à mesurer le chemin parcouru, à identifier les objectifs atteints, ceux qui restent en cours ou qui nécessitent un ajustement. Le PP inscrit l'accompagnement dans une logique de progression tout en respectant le rythme et les capacités des personnes. Il renforce l'autonomie des parents mais également leur estime d'eux-mêmes.

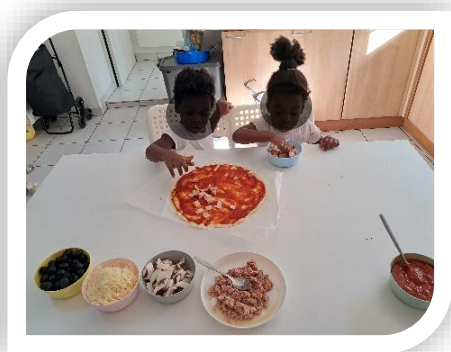
➤ Les ateliers collectifs et individuels parents/enfants

Tout au long de l'année l'équipe éducative propose mensuellement un programme d'activité aux familles. Du fait d'un sous-effectif jusqu'en juillet 2025, ces temps ont souvent été proposé sous forme d'atelier parent/enfant en individuel.

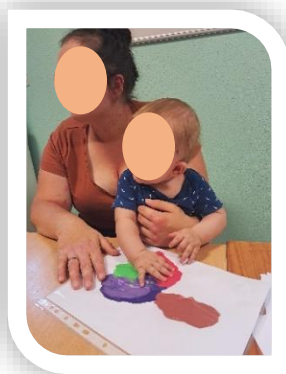
Ces activités sont mises en place en fonction de la saison, des temps fort de l'année mais aussi en fonction des demandes des familles (Activité motricité / médiation animale, pâte à sel et pâte à modeler, transvasement, pâtisserie, etc...).

Les objectifs de ces accompagnements sont de :

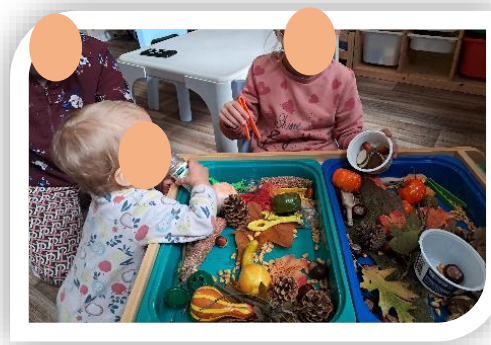
- Favoriser les interactions positives entre l'enfant et ses parents, ce qui est essentiel pour construire une relation de confiance et de sécurité affective ;
- Eveiller la curiosité de l'enfant ;
- Favoriser son développement moteur et cognitif.



Atelier cuisine



Ateliers peinture



Bac sensoriel d'automne



Atelier coloriage



Atelier Izzy Sciences

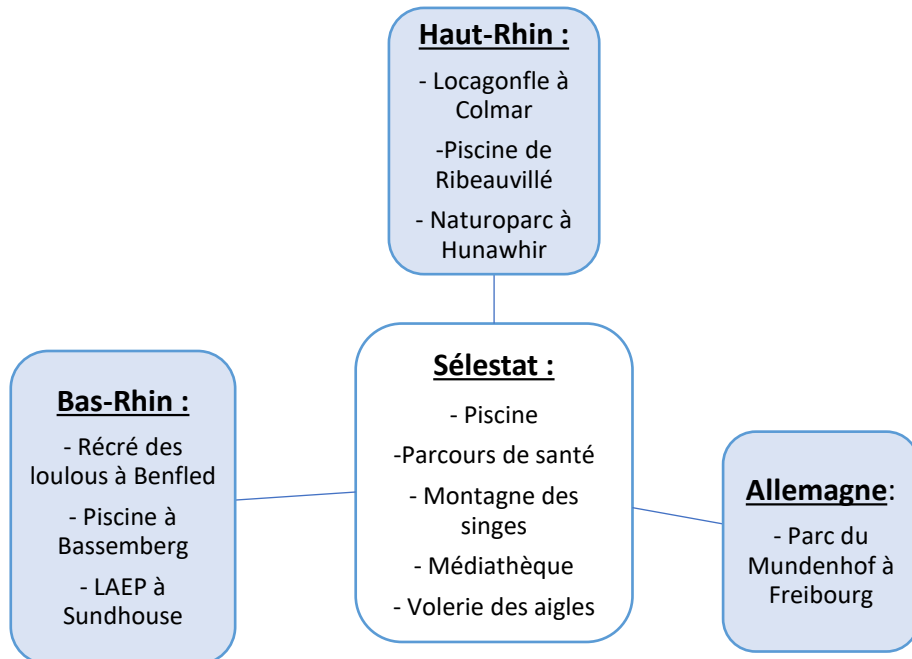
➤ **Goûter ou repas collectifs avec participation des familles**

Ces temps de repas sont organisés avec les familles qui participent au choix et à l'élaboration du repas avec l'équipe éducative. Les familles se sont retrouvés autour de plusieurs temps conviviaux : soirée manala, crêpe party, apéros dinatoires



➤ **Sorties parents /enfants**

En 2025, les sorties parents-enfants organisées par le centre parental ont pour objectif de renforcer le lien parent-enfant dans un cadre différent que la structure habituelle.



1.1. Partenariat

- **La Micro-Crèche ARSEA « Les Premiers Pas »**

Durant l'année 2025, la micro-crèche a accueilli 9 enfants dont les familles étaient accueillies au Centre Parental. Il a été plus difficile d'orienter les familles accueillies au centre parental vers cet accueil, parfois en raison d'un manque de places disponibles.

De fait, certaines familles ont été orientés vers les différentes structures de garde de la ville, afin de bénéficier de contrats avec des horaires plus larges.



Chasse aux œufs

L'AP présente au sein du Centre Parental intervient également à la Micro-Crèche. La professionnelle permet de faire le lien entre les familles hébergées au Centre Parental et la Micro-Crèche. Force est de constater que le lien de confiance entre les familles et la professionnelle est bien établi de par sa présence régulière au sein de la structure d'hébergement, ainsi, il est plus aisé pour les parents de confier leur enfant à la Micro-Crèche.

Des temps de rencontres entre parents ont été mis en place afin de favoriser le lien social, le soutien à la parentalité et de bien être pour les enfants accueillis au sein de la micro crèche. Les parents ont la possibilité d'assister à la réunion de rentrée, la fête de Noël, la cavalcade, la chasse aux œufs, l'apéro musical, les cafés parents ou bien la sortie de fin d'année.

En partageant leurs expériences, en discutant du développement de l'enfant et du quotidien, les professionnelles peuvent valoriser les compétences parentales de chacun et rassurer les parents dans leurs pratiques éducatives.

Le partenariat entre les parents et l'équipe professionnelle de la micro crèche est ainsi renforcée et instaure un climat de confiance et de coopération essentiel au bon accompagnement de l'enfant.



Chasse aux œufs



Café des parents

- Des activités en partenariat avec le CHRS ⁴

Afin de permettre une mutualisation des intervenants et des projets, nous proposons ponctuellement des activités interservices lorsque cela correspond aux besoins des différents publics accueillis.

Cette année, nous avons partagé moins d'activités communes avec le CHRS du fait notamment des écarts d'âge entre les enfants des familles accompagnées.

La fête de Noël, a eu lieu comme habituellement la semaine précédant les fêtes. Les résidents et familles ont été invités à participer à ce temps collectif, au cours duquel un spectacle pour enfants a été présenté. Ensuite les familles ont partagé un temps convivial autour des stands de restaurations et d'activités parents/enfants dans la cour. En fin d'après-midi les enfants ont rencontré le père Noël qui leur a distribué leurs cadeaux.

- Projet Parentalité de la CAF

En 2025, nous avons à nouveau répondu à l'appel à projet Parentalité auprès de la CAF⁵ du Bas-Rhin. Dans le cadre d'un projet inter-services avec le CHRS ESPERANCE, le service Médiation et Femmes Victime de Violence (FVV) : « Papa, maman, créons notre boîte à souvenir ». Il a été construit en nous appuyant sur les questionnaires de satisfaction 2024 et le retour des professionnels. L'idée reste celle de mutualiser des temps d'activité de soutien à la parentalité pour les familles accueillies dans les différents services concernés.



⁴ Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

⁵ Caisse d'Allocations Familiales

Une contrainte de temps et la cessation d'activité d'une intervenante n'a pas permis la réalisation du projet dans sa globalité. Cette situation a également exigé un engagement significatif de la part des professionnels, qui ont dû mobiliser les familles dans un délai restreint tout en proposant un nombre d'actions élevé, rendant l'organisation parfois complexe.

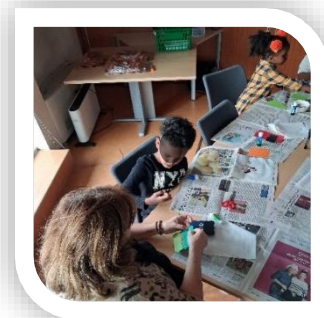
Ainsi 14 activités ont été proposées. Elles ont réuni 19 familles dont 39 enfants et 24 parents différents. La fréquentation moyenne est de 11 participants par activité.

Il faut noter que les familles se sont plus mobilisées lors de temps forts comme la journée fête d'automne qui a mobilisée différents intervenants du projet Parentalité.

Le projet s'est scindé en 2 actions les ateliers parents/enfants et une sortie socio-culturelle à l'écomusée.

Les familles soulignent que les activités leur remontent le moral, favorisent les sorties et rompent l'isolement et améliorent les relations et facilitent le respect des règles avec les travailleurs sociaux.

Au regard de ces éléments, la majorité des professionnels se prononce favorablement pour la reconduction du projet en 2026, avec des ajustements visant à renforcer la co-construction avec les familles.



3.3 Focale sur l'action de l'établissements sur l'accompagnement à l'autonomie et la santé

➤ Accès aux soins

L'accès aux soins est un axe d'accompagnement prioritaire. Si nécessaire l'équipe peut accompagner physiquement aux rendez-vous médicaux pour les enfants ainsi que pour les parents.

Un des premiers objectifs lorsque la famille démarre son accompagnement au Centre Parental est de lui trouver un médecin traitant ce qui peut s'avérer difficile.

Des échanges réguliers ont lieu avec les services médico-sociaux de secteurs (notamment l'UTAMS de SELESTAT) lorsque les situations le nécessitent.

- Les UTAMS⁶ (Service Social de Secteur et PMI⁷)

Un travail en lien avec la PMI de SELESTAT offre des observations complémentaires sur l'évolution de l'enfant, et apporte un regard technique et médical sur les situations. Le travail de partenariat avec la PMI a perduré. Pour autant, au vue du nombre de familles accueillies au CP, nous avons fait le choix de réduire les réunions partenariales. En effet, le médecin, et d'autres professionnels de ce service se déplaçaient de façon mensuelle au centre parental, pour

⁶ Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale

⁷ Protection Maternelle et Infantile

échanger autour de toutes les situations connues et suivies par les deux services. A partir du dernier trimestre 2025 les rencontres sont passées à une fois tous les deux mois.

- Le Centre Médico Psychologique (CMP)

Depuis 2023, nous travaillons en lien avec le CMP enfant de Sélestat afin d'organiser des réunions communes dans l'objectif de pouvoir échanger sur nos pratiques, et poursuivre un travail en commun, dans l'intérêt des enfants. Cette collaboration constitue un appui précieux dans l'accompagnement des familles, notamment sur les situations présentant des fragilités psychiques et des questionnements autour du développement de l'enfant.

De fait, ce partenariat permet d'apporter un regard technique et complémentaire sur la relation parent-enfant. L'éclairage clinique différent vient enrichir et affiner les observations réalisées par l'équipe éducative. Un projet de conventionnement de notre partenariat est en cours.

Face aux fragilités psychologiques de certains parents et à l'absence de psychologue au sein du service, l'équipe les accompagne vers des suivis extérieurs (CMP, psychologue en libéral, Point d'Accueil et d'Ecoute).

➤ **Ouverture sur l'extérieur**

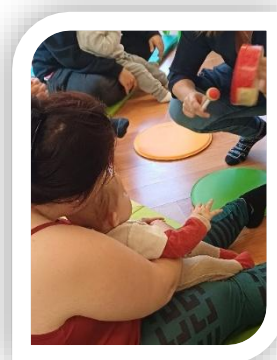
L'équipe veille à favoriser l'ouverture des familles sur l'extérieur en organisant des sorties et en les informant des ateliers parents-enfants proposés par des associations locales, telles que les AGF⁸ de Sélestat, le LAEP, ou la médiathèque.

- Le Centre Social Association Générale des Familles (AGF)

Nous avons organisé un temps de rencontre au Centre Parental avec la nouvelle référente famille du Centre Social.

Elle nous a présenté les différents temps d'accompagnement à la parentalité proposés par L'AGF. Entre autre, les animations à destinations des enfants de 0 à 3 ans, public que nous accueillons. Dans le cadre des PPE, nous y avons orienté deux familles.

En fin d'année, l'AGF organise une collecte des boites solidaire Nous avons la chance de bénéficier de cet élan de solidarité afin de les offrir aux familles.



- Le Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP)

En 2025, nous avons accompagné quelques familles au LAEP de SUNDHOUSE. Ce type de structure nous apparait pertinent dans l'accompagnement des familles. Les parents peuvent créer du lien social, de l'entraide, et favoriser leur autonomie, tout en respectant le besoin de découverte de l'enfant. Cependant l'absence de LAEP sur le secteur de SELESTAT est à déplorer. Par conséquent, nous nous sommes dirigées vers celui de SUNDHOUSE. Ce village étant éloigné du Centre Parental et difficilement desservi par transport en commun, nous sommes dans l'obligation de véhiculer les familles systématiquement, ce qui semble être un frein majeur à leur orientation là-bas.

➤ **Accompagnement à l'insertion professionnelle au relogement**


- Démarches d'insertion professionnelle

L'équipe du Centre Parental accompagne les personnes vers des partenaires extérieurs tels que France Travail, la Mission Locale pour soutenir le projet de formation ou de recherche d'emploi. L'équipe éducative est très régulièrement amenée à accompagner les parents dans certaines démarches telles que la rédaction d'une lettre de motivation ou curriculum vitae.

- Accompagnement vers le relogement

Des visites à domicile régulières permettent d'évaluer les capacités des personnes à entretenir leur logement. L'équipe éducative peut donner des conseils sur l'organisation du logement et son entretien.

⁸ Association Générale des Familles



Lorsque l'équipe éducative évalue que la famille a acquis une autonomie suffisante dans la gestion de son appartement et dans la prise en charge quotidienne de ses enfants, une orientation vers un logement en diffus peut être envisagée, en lien avec le SPE⁹. Cette étape donne la possibilité aux familles de poursuivre le travail autour de leur prise d'autonomie et de débiter une recherche de logement autonome ou une orientation vers un autre service d'hébergement adapté.

En fin de prise en charge, l'équipe peut être amené à proposer un suivi externalisé pour les familles qui accèdent à un logement autonome ou dans l'attente de la mise en place d'une mesure éducative (AED). Cet accompagnement facilite la mise en relation avec les partenaires présents sur le secteur.

➤ **Réunion des résidents**

Chaque mois une réunion des résidents se déroule afin de donner la possibilité aux familles de s'exprimer sur leur vie au sein de la structure mais aussi pour les informer des différentes activités à venir.

A partir de septembre, et du fait du peu de famille présentes, l'équipe a adapté la régularité de ces temps (rencontres tous les deux mois), afin de faire sens pour les familles.

⁹ Service de Protection de l'Enfance

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

4.1 Pilotage de la démarche

La démarche qualité est piloté par la Direction en lien avec le service Qualité de la Direction Générale.

Des temps de réunions « qualité » avec la Responsable Accompagnement Qualité ont été organisés durant cette année pour pouvoir analyser, évaluer des évènements indésirables et de retravailler les outils afin que ces derniers puissent être harmonisés à l'échelle de l'association.

La RAQ nous accompagne notamment dans l'élaboration du projet d'établissement ainsi que dans la création des fiches actions qui en découleront.

4.2 Déploiement des outils métiers : MS Qualité et SILAO (DUI)

L'ARSEA a décidé de déployer le logiciel SILAO dans tous les établissements et services dans le cadre du DUI (Dossier de l'utilisateur informatisé). L'objectif est de mieux accompagner les personnes et d'améliorer les pratiques des professionnels grâce à des systèmes d'information éthiques et sécurisés. Cette année, les travailleurs sociaux ont suivi une formation pour se familiariser avec le logiciel SILAO qui sera pleinement utilisé en 2026.

Le logiciel MS QUALITE est maîtrisé par l'ensemble de l'équipe permettant de suivre le traitement des fiches d'évènements indésirables, les réclamations et plaintes, les fiches techniques pour les travaux dans les appartements. Ces éléments sont repris dans l'ordre du jour lors de chaque réunion d'équipe hebdomadaire.

4.3 Bienveillance, éthique et prévention des risques de maltraitance

- **Nécessité de consolider les connaissances par le biais des formations**

Plusieurs professionnelles ont bénéficié de temps de formations appropriés à l'évolution des besoins du public et aux pratiques professionnelles qui en découlent :

- Formation Développement Précoce de l'enfant et signes d'alerte des difficultés de développement : 14h pour l'ensemble de l'équipe
- Formation Accompagner dans le cadre d'une aide contrainte définitions, enjeux et leviers : 7h pour l'ensemble de l'équipe
- Formation PSSM : 14h pour 2 professionnelles
- Prévention et gestion des situations de violences externes pour les professionnels de terrain : 14h pour 1 professionnelle.
- Accompagner les personnes avec Bienveillance : 14h pour 2 professionnelles
- SST : 3 professionnelles sont formées

- **Mise en place de Groupes d'Analyse des Pratiques**

Une fois par mois l'équipe éducative bénéficie de séances de travail, menées par une psychologue clinicienne extérieure à l'institution. Ces séances d'1h30, visent à accompagner les équipes professionnelles dans la prise de recul concernant certaines situations individuelles, collectives, ou dans la pratique professionnelle.

L'intervenant accompagne le groupe de participants au développement des capacités permettant de questionner le sens et l'éthique liées aux actions, réflexions et postures professionnelles dans nos accompagnements.

4.4 Gestion des risques

- **Gestion des évènements indésirables**

Les fiches d'évènements indésirables sont transmises par les travailleurs sociaux et traitées par l'équipe de direction par le biais du logiciel MS QUALITE. Ces incidents sont repris en réunion d'équipe hebdomadaire.

Depuis 2025, nous intégrons ce point lors des réunions résidents afin d'apporter une analyse globale et de manière anonyme, du nombre, des formes des évènements indésirables rencontrés au sein de la structure.

Il a été également organisé des temps de « réunion qualité » avec la Responsable Accompagnement Qualité pour pouvoir évaluer, analyser les statistiques concernant les évènements indésirables. L'objectif étant de pouvoir améliorer les pratiques.

- **Gestion des plaintes et réclamations**

En cas de plainte ou désaccord avec une décision prise par le service, les bénéficiaires ont la possibilité d'adresser un courrier de recours auprès de l'équipe de direction.

Ils peuvent également interpeler le service de Protection de l'Enfance.

Les bénéficiaires sont informés de ce droit dès leur arrivée au sein de la structure.

Un document type « Réclamations et Plaintes » a été élaboré. Cet outil a été présenté aux familles lors d'une réunion résidents afin d'obtenir des éventuelles remarques et observations. Le document a été retravaillé en y intégrant une rubrique « suggestion ». Désormais, les plaintes et réclamations sont consignées dans le logiciel MS QUALITE.

- **Autre aspects de la gestion des risques**

Le DUERP¹⁰ est un outil en cours de réactualisation. L'arrivée de la Responsable Accompagnement Qualité au sein d'ESPERANCE, a permis notamment de s'assurer de la retranscription du DUERP dans le logiciel MS QUALITE et de pouvoir nous accompagner dans les démarches de suivi.

Des exercices d'évacuation ont lieu à minima deux fois par mois avec les familles afin de les sensibiliser aux marches à suivre dans les cas où un incendie se propage.

4.5 Formalisation des documents socles de la structure

Avec l'arrivée de la Responsable Accompagnement Qualité, nous retravaillons l'ensemble de nos documents socles. Notre souhait serait de pouvoir co-construire ces outils avec les familles et d'en obtenir systématiquement des versions FALC¹¹. Le service communication d'ARSEA nous accompagnera sur cette thématique.

Nos outils loi 2002-02 ont été retravaillés au cours de cette année, en équipe et en collaboration avec les familles.

¹⁰ Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

¹¹ Facile à lire et à comprendre

4.6 Autres aspects liés à la qualité d'accompagnement

Au sein de notre équipe, les professionnels constatent qu'il existe toujours une inadéquation entre les besoins des publics accueillis et les accompagnements que nous pouvons offrir, malgré notre mobilisation et nos remises en perspective régulières.

Pour cela il nous paraît indispensable de permettre à notre service de disposer des compétences d'un psychologue clinicien du développement de l'enfant.

Par ailleurs, les situations nous parvenant étant de plus en plus dégradées, nous sommes conscients de la nécessité de développer davantage nos compétences par le biais de formations. Par exemple, deux situations nous ont amenées à nous projeter à l'avenir sur des demandes de formations en matière d'addictions liées à la parentalité ainsi que le « syndrome du bébé secoué ». L'objectif étant d'améliorer la qualité de l'accompagnement effectué auprès de l'enfant et du parent.

5. CONCLUSION

L'année 2025 a été marquée par une reprise progressive de l'activité du Centre Parental après une période de sous-occupation. L'arrivée de quatre nouvelles familles au second semestre a permis de redynamiser l'accompagnement et de renforcer le travail éducatif auprès des parents et de leurs enfants.

L'équipe pluridisciplinaire a su s'adapter aux réalités complexes des situations accueillies, tout en consolidant ses pratiques grâce à des formations ciblées et à l'intégration de nouveaux outils d'observation et d'évaluation.

Les partenariats avec la micro-crèche, la PMI, le CMP et les autres structures restent des leviers essentiels pour offrir un accompagnement global de qualité et cohérent aux besoins des familles.

L'année 2026 sera marquée par la préparation de l'évaluation HAS, le déploiement du DUI et la poursuite de la co-construction des outils avec les familles.